

# REGLEMENT JEU

## « Pêcher en Vendée »

Fédération de Vendée Pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique en partenariat  
avec :

La société AMIAUD

Le Camping « Yelloh Village Le Pin Parasol »

L'Association « Pêche Evas'Yon »

L'Association « Mareuil sur Lay Vendée Pêche »

### Article 1 : Association organisatrice

La Fédération de Vendée Pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (n° 2 « Le Plessis Bergeret, 85280 LA FERRIERE – N° Siret : 786 440 206 00021 Code APE 9312Z) représentée par André BUCHOU (Président), en partenariat avec les structures ci-dessous, organisent un jeu avec obligation d'achat :

- La Société AMIAUD, 400 Rue du Petit Bourbon, 85140 Saint-Martin-des-Noyers, représentée par son dirigeant M. Hervé AMIAUD
- Le Camping « Yelloh Village Le Pin Parasol » 6 Châteaulong, 85220 La Chapelle-Hermier, représenté par Céline MARTINEAU
- L'Association Pêche Evas'Yon représentée, La Grande Raimbaudière 85430 La Boissière des Landes représentée par M. Frédéric LECH
- L'Association « Mareuil sur Lay Vendée Pêche », Le Gué besson 85320 Rosnay représentée par M. Laurent MIGNE

### Article 2 : Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique de 12 à 99 ans en candidature individuelle (étant précisé que pour les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale), **résidant en France métropolitaine**, à l'exception des personnels des structures associatives de la pêche en France. La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toutes les éventuelles difficultés pratiques d'interprétation ou d'application seront tranchées par les associations organisatrices.

### Article 3 : Principe du jeu et modalités

Peuvent participer au jeu concours toutes les personnes prenant leur carte de pêche annuelle (*cartes Majeures, Interfédérales, Découvertes femmes et Mineures*), dans une des 38

Associations de pêche Agréées du Département de la Vendée, directement sur le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) ou chez un dépositaire délivrant la carte par internet entre le **15 décembre 2020 et le 1<sup>er</sup> mai 2021 inclus**. La participation est limitée à une participation par foyer.

#### Article 4 : Dotations

Ce jeu concours est doté de 11 lots pour un montant global de 1 440,90 € TTC.

|                      | SRUCTURE                                     | Produits                                                                                                                                                                                                                                                                        | Valeur TTC    |
|----------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 1 <sup>er</sup> lot  | Société Amiaud                               | Un LUNKER FLOAT (Float-tube) de la société AMIAUD, avec sangle de transport (réf : 419061), sac de transport (réf : 419101), gonfleur, kit de réparation et palmes pour waders réglables et ajustables en PVC.                                                                  | 508,90 €      |
| 2 <sup>ème</sup> lot | Le Camping « Yelloh Village Le Pin Parasol » | un week-end 2 jours/1 nuit pour 4 personnes au Yelloh ! Village Le Pin Parasol dans un cottage 2 fleurs, 2 chambres, d'une valeur de 116 € à 178 € selon la période réservée. Valable uniquement en mai, juin et septembre, hors pont et jours fériés (Ascension et Pentecôte). | 116 € à 178 € |
| 3 <sup>ème</sup> lot | Fédération de Pêche de Vendée                | Une carte de pêche Interfédérale valable pour la saison 2022                                                                                                                                                                                                                    | 100 €         |
| 4 <sup>ème</sup> lot | Fédération de Pêche de Vendée                | Une carte de pêche Interfédérale valable pour la saison 2022                                                                                                                                                                                                                    | 1 00 €        |
| 5 <sup>ème</sup> lot | Fédération de Pêche de Vendée                | Une carte de pêche Interfédérale valable pour la saison 2022                                                                                                                                                                                                                    | 100 €         |
| 6 <sup>ème</sup> lot | L'Association Pêche Evas'Yon                 | Guidage Pêche d'une ½ journée pour 1 personne avec un Guide Moniteur de Pêche : « Découverte de la pêche des carnassiers aux leurres du Bord » d'une valeur de 69 € pour un ado ou 85 € pour un adulte sur le département de la Vendée                                          | 69 € à 85 €   |
| 7 <sup>ème</sup> lot | Fédération de Pêche de Vendée                | Une animation pêche encadrée par un animateur pêche diplômé destinée à un groupe de 8 enfants maximum de plus de 7 ans sur le site de la Maison de la pêche et de la Nature sur la saison 2021                                                                                  | 75 €          |
| 8 <sup>ème</sup> lot | Fédération de Pêche de Vendée                | Une carte de pêche Majeure du département de la Vendée valable pour la saison 2022                                                                                                                                                                                              | 75 €          |

|                       |                                                |                                                                                                                                                                                                                                                 |      |
|-----------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 9 <sup>ème</sup> lot  | Fédération de Pêche de Vendée                  | Une carte de pêche Majeure du département de la Vendée valable pour la saison 2022                                                                                                                                                              | 75 € |
| 10 <sup>ème</sup> lot | Fédération de Pêche de Vendée                  | Une carte de pêche Majeure du département de la Vendée valable pour la saison 2022                                                                                                                                                              | 75 € |
| 11 <sup>ème</sup> lot | L'Association « Mareuil sur Lay Vendée Pêche » | Stage de découverte et de perfectionnement d'une technique de pêche sur une demi-journée pour une personne (bateau, float-tube, carnassiers, feeder, mouche,...) encadré par un Guide Moniteur de Pêche diplômé sur le département de la Vendée | 69 € |

### **Article 5 : Accès et Durée**

Le jeu est ouvert à toute personne prenant une carte de pêche annuelle (*cartes Majeures, Interfédérales, Découvertes femmes et Mineures*) dans une des 38 AAPPMA du département de la Vendée sur le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) de son domicile ou chez son distributeur habituel délivrant la carte par informatique via le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) et ayant renseigné une adresse mail valide, du 15 Décembre 2020 à minuit au 1<sup>er</sup> mai 2021 à 23h59. Les organisateurs du jeu se réservent le droit de reporter, d'écourter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

### **Article 6 : Sélection des gagnants**

Le tirage au sort sera réalisé le mardi 11 Mai 2021 à 10h au siège de la Fédération. Le premier tiré au sort recevra le premier prix puis de manière dégressive jusqu'au dernier lot (cf Article 4 : Dotations). Il sera tiré au sort 1 suppléant par rang de lot pour palier au refus de lot.

### **Article 7 : Modalités de mise en possession du lot**

Une fois le tirage au sort effectué et les noms des gagnants ayant été affichés sur le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr), les lots seront envoyés par voie postale ou remis directement aux gagnants au siège de la fédération départementale. Les lots ne seront pas interchangeables contre un objet ou un service. La non-acceptation du lot, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne aucune contrepartie financière ou autre.

### **Article 8 : Informatique et libertés**

*"Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée dite loi "Informatique et Libertés" et à compter du 25 mai 2018 conformément au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679, les participants sont informés que la société organisatrice, en tant que*

*responsable de traitement, procède à des traitements automatisés des données à caractère personnel des participants, notamment lors de leur connexion et de leur inscription sur le site.*

*Les participants autorisent la société organisatrice, de façon libre et éclairée, à collecter lors de leur participation au Jeu des données à caractère personnel les concernant.*

*Les données à caractère personnel recueillies et traitées par la société organisatrice ont pour finalité : la prise en compte de la participation de chaque participant et de sélectionner les gagnants par la voie d'un tirage au sort.*

*Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée dite loi "Informatique et Libertés", les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant, qu'ils pourront exercer auprès de la société organisatrice à l'adresse suivante : Fédération De Vendée Pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique –Jeu concours «Pêcher En Vendée nouvelle saison 2020 ». n°02 « Le Plessis Bergeret » 85280 La Ferrière dans la période du 27 avril au 27 Mai. Les participants peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.*

*Et, à compter de l'entrée en vigueur du Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679, le 25 mai 2018, les participants disposeront, en outre, du droit de retirer leur consentement à tout moment, d'un droit de portabilité, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement pour des raisons tenant à leur situation particulière.*

*Les participants disposent de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.*

*A compter du 25 mai 2018, date d'entrée en vigueur du Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679, les participants auront, en outre, la faculté de s'adresser au délégué à la protection des données de la société organisatrice.*

*Les participants sont informés qu'ils disposent, s'ils ne souhaitent pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, du droit de s'opposer au démarchage téléphonique en entrant leurs numéros de téléphone fixes ou portables sur la liste d'opposition gratuite accessible via le site [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)."*

## **Article 9 : Copie du présent règlement**

Ce règlement peut être consulté gratuitement sur le site : [www.federation-peche-vendee.fr](http://www.federation-peche-vendee.fr). Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée par courrier uniquement à l'adresse suivante : Fédération De Vendée Pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique n°02 « Le Plessis Bergeret » 85280 La Ferrière. Les frais de timbre seront remboursés au tarif en vigueur en cas de demande de copie de règlement adressée par courrier.

**Article 10 : Responsabilités**

Les partenaires et la structure organisatrice ne pourront en aucun cas être tenues responsables en cas de problème de dysfonctionnement informatique lié à des problèmes techniques ou de réseau. De même qu'ils ne pourront en aucun cas être tenues pour responsables de tout incident ou de leurs conséquences pouvant survenir à l'occasion du jeu et de ses suites. La structure organisatrice décline toute responsabilité pour les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance des lots ou qui pourraient affecter les lots.

**Article 11 : Litiges Le présent règlement est soumis à la loi Française.**

Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par les associations organisatrices. Tout litige né à l'occasion du présent jeu sera soumis aux tribunaux compétents. Article 13 : Fraude Toute fraude ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un gain, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313.1 et suivants du code pénal.